

Michel Chaudy

Monument aux Morts,  
Étoile-sur-Rhône

Mention

« Mort pour la France »

*L'auteur résidant à Étoile-sur-Rhône, a publié plusieurs articles. Récemment, dans le n° 73 de 2018, il a relaté les débuts des Compagnons de la chanson, appelés à l'origine « compagnons de la musique », en 2016 (n° 67) il a souligné la vie de Gustave Coureau, homme de devoir et dans le n° 60 de 2014 c'est la Communauté Barbu qui a retenu son attention. Aujourd'hui, dans le contexte des commémorations de guerres et en relation avec son dernier livre « Nous voulons vivre », il se penche sur la mention Mort pour la France.*

Nous avons tous assisté à une cérémonie devant un monument aux Morts, soit pour un 8 mai, soit pour un 11 novembre.

Parfois sensible au discours du jour, à une remise de médaille, à la participation d'un élu, ou aux enfants des écoles qui une année, sont venus en nombre. Puis les noms sont lus, un à un, clos par un « Mort pour la France ! ».

Quand on est du coin, un nom résonne et un bout de son histoire revient en mémoire, histoire souvent transmise du bouche à oreille, qui peut être loin de la réalité.

Qu'est-ce qui justifie **que**, quelques années après la guerre 39-45, telle ou telle inscription ?

C'est ce que l'on va tenter de savoir en prenant comme référence les inscrits sur le monument aux Morts de la commune d'Étoile-sur-Rhône.

## Rappel des règles d'inscription

La règle qui détermine les conditions d'inscription sur les monuments aux Morts communaux date de la guerre 1870-1871. Elle est reprise pour les nouvelles constructions de monuments pour la Première Guerre mondiale 14-18 par la loi du 25 octobre 1919. Les monuments doivent porter les noms des « Morts pour la France » nés ou résidant dans la commune : il faut un lien direct entre le défunt et la commune. Pour la guerre 14-18, la liste est fournie à chaque commune par les autorités gouvernementales et ne concerne que les militaires.

Pour la guerre 39-45, cette règle est réaffirmée sans être impérative. C'est aux maires qu'il revient l'initiative des inscriptions, les communes peuvent « l'adapter » suivant le contexte local.

## Mention « Mort pour la France », de surprise en surprise L'exemple d'Étoile-sur-Rhône

Les 14 noms et prénoms sont gravés sur une nouvelle plaque du monument aux Morts, elle est inaugurée le 11 novembre 1948. Les noms sont répartis en deux groupes. Le groupe des combattants est composé de 9 noms dont 7 militaires et 2 appartenant à la Résistance. L'autre groupe, ce sont 5 civils tués du fait de la guerre.

### Militaires :

Pour les militaires, il est aisé de connaître leur parcours, les dossiers sont accessibles aux archives départementales du lieu d'habitation, là où ils ont été recensés lors de leur 20<sup>e</sup> année, c'est la conscription. Dès cette date, de leurs incorporations aux conditions de leurs décès, tout est mentionné, ainsi que les citations et la mention Mort pour la France.

Ce n'est pas de même pour tous les autres. La première surprise est quand nous constatons que 6 inscrits n'ont pas la mention « Mort pour la France », et la deuxième ce quand nous apprenons qu'il est encore possible, en 2017, de réparer cette anomalie.

### Combattant résistant :

L'un des combattants résistants, tué le 6 juin 1944, lors d'un accrochage avec l'armée allemande, l'arme à la main, a été enterré « inconnu » au cimetière d'Étoile. Orphelin, né à Lyon, il a fallu dans un premier temps, rectifier l'acte de décès « inconnu » et l'attribuer à ce Résistant (décision du Procureur de la République de Valence le 7 juin 2017). Dans un deuxième temps faire les démarches pour l'obtention de la mention « Mort pour la France » (1<sup>er</sup> août 2017).



L'exemple d'Étoile-sur-Rhône  
illust 2 Plaque sur le monument d'Étoile-sur-Rhône

Le deuxième combattant de la Résistance ? En plus de 3 ans de recherche, nous ne savons pas où, quand, comment il est décédé, et aucune mention ne peut être demandée.

### Civils :

Sur les 5 civils, 2 ont la mention « Mort pour la France », et leurs histoires valent d'être contées.

Le 18 juin 1944, un avion, sûrement italien, a pour mission de bombarder les ateliers de la SNCF de Oullins. Il largue ses bombes, l'une tombe sur un quartier résidentiel, tuant

ONACVG  
mémoire et solidarité

Caen, le 13 AVR. 2017

ONACVG/IDMI/DR/MPF  
Décision favorable  
REMY Albert, Bébort  
N° 2017 - 69  
Dossier n° 11810

**La directrice générale  
de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.**

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), notamment les articles L. 2, L. 511-1 et suivants, L. 512-8, R. 511-1 et suivant et R. 512-11,  
Vu l'ordonnance n° 2015-1781 du 28 décembre 2015 relative à la partie législative du CPMIVG,  
Vu le décret n° 2016-1503 du 23 décembre 2016 relatif à la partie réglementaire du CPMIVG,  
Vu la demande de monsieur Michel CHAUDY reçue le 16 janvier 2017,  
Vu les circonstances du décès,

**Décide**

**Article 1 :**  
La mention "MORT POUR LA FRANCE" est attribuée à :  
Monsieur Albert, Bébort REMY,  
Né le 2 octobre 1921 à Lyon (Rhône),  
Décédé le 9 ou 10 juillet 1944 à Étoile-sur-Rhône (Drôme).

**Article 2 :**  
La directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour la directrice générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,  
Par délégation, le chef du département des droits à reconnaissance et à réparation

D. ARNAUD

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE  
Direction générale, Direction des missions, Département reconnaissance et réparation - 11, rue Nivelle Maugé / A884 - BP 802 - 14037 CAEN CEDEX  
T: 02 34 38 45 08 - F: 02 34 38 45 84 - G: @onacvg.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision favorable de l'ONACVG à la mention  
« Mort pour la France »





Oullins, plaque mentionnant les victimes de guerre dans les ateliers de machines

## Adresses utiles

Consultez le site internet « Mémoire des Hommes », ce site est régulièrement mis à jour. Depuis peu, il y a la liste des dossiers déposés par des résistants, même ceux qui n'ont pas obtenu l'homologation de résistant.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/>

Service historique de la défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains, Rue Neuve du Bourg l'Abbé, 14037 Caen cedex

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/%E2%80%A2-%C3%A0-caen>

Pour obtenir des informations sur une mention « Mort pour la France » s'adresser à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), Ministère de la Défense, Service historique de la Défense, Bureau des archives des victimes des conflits contemporains, B.P. 552, 14037 CAEN Cedex.

<http://www.onac-vg.fr/fr/>

## Conclusion

S'il est encore possible d'obtenir la mention « Mort pour la France », rien ne permet de différencier administrativement (en 2017) s'ils sont morts en tant que combattants résistants ou civils.

En fait, connaître l'histoire, les histoires, de ceux qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, ou ont été victimes de la Seconde Guerre, permet de penser que les inscrits représentent beaucoup plus que leur seuls histoires, mais portent toute l'histoire de cette période difficile. Encore faut-il faire ce travail de recherche pour rétablir ce lien.

plusieurs personnes dont un jeune couple. Le jeune homme, travaillant à la SNCF, a la mention « Mort pour la France », c'est la société qui a fait le nécessaire, mais pas pour sa jeune épouse.

La deuxième histoire se passe le 6 juin 1944 à Étoile. Des résistants sont retranchés dans une ferme occupée par une femme d'un certain âge et son fils. L'armée allemande met le feu à la ferme. Le fils tente une sortie, il est abattu, sa mère périra dans les flammes. Le fils a la mention « Mort pour la France » mais pas sa mère. Fils unique célibataire, sans enfant, nous pensons que c'est pour réaliser la succession que la demande de la mention a été faite.

Nous constatons, dans ces deux cas, que ce sont les femmes qui sont oubliées.

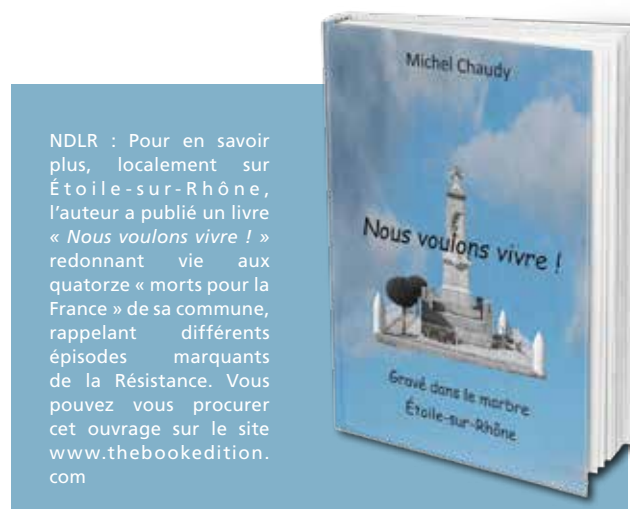
En 2017, tous les civils ont la mention « Mort pour la France » et ce n'est que justice.

Quand l'on fait l'inventaire des personnes tuées, nées sur la commune, domiciliées sur la commune ou tuées sur la commune (mais sans attaches), ce sont 38 personnes recensées.

## Rôle de l'ONAVG et la DAVCC

La première action est de s'adresser à la Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC) pour avoir accès aux dossiers des morts pour la France et ainsi connaître ceux qui n'ont pas de mention, donc qui ne sont pas connus de leurs services.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) est la première porte d'entrée pour toutes démarches pour déposer une demande de mention « Mort pour la France ». L'ONACVG accompagne chaque demande jusqu'à l'obtention ou le refus.



NDLR : Pour en savoir plus, localement sur Étoile-sur-Rhône, l'auteur a publié un livre « Nous voulons vivre ! » redonnant vie aux quatorze « morts pour la France » de sa commune, rappelant différents épisodes marquants de la Résistance. Vous pouvez vous procurer cet ouvrage sur le site [www.thebookedition.com](http://www.thebookedition.com)